



Pas de reponse du tribunal

Par **Soleil007**, le **23/08/2011** à **11:58**

Bonjour,rrnJ'ai fait une demande de régularisation à la préfecture de Melun en Octobre 2009 et la préfecture m'a répondu que si au bout de 4 mois je n'avais aucune réponse de leur part ce serait un rejet de mon dossier. Je leur ai demandé qu'est ce qui justifierait ce silence et il ne m'ont pas répondu. Au bout de 30 jours mon avocat a déposé une requête au tribunal administratif de Melun pour que la décision du rejet soit annulé et le tribunal a donné 60 jours au préfet pour me répondre ce qu'il n'a pas fait il avait jusqu'au 30 Août 2010 pour le faire.rrnAujourd'hui je n'ai toujours pas de réponse de la part du préfet, ni du tribunal et mon avocat me dit qu'il a envoyé une lettre au tribunal pour faire accélérer la procédure, mais lorsque j'appelle là bas ils disent qu'il n'ont rien reçu de sa part. rnJe me trouve dans une situation difficile je n'ai pas de logement je vis ici et là une année a passé depuis que ma requête a été déposé.rnJe ne sais plus quoi faire.rnrnPouvez vous m'éclairer un peu s'il vous plait.rnrnMerci

Par **kitron94**, le **30/08/2011** à **13:40**

il faut attendre 2ans voir plus c'est trop trop lent

Par **Soleil007**, le **04/10/2011** à **15:31**

2 ans ?????rnEst ce possible d'avoir une réponse de la part d'un superviseur s'il vous plait...

Par **chris_ldv**, le **04/10/2011** à **21:37**

Bonjour,rnrn[citation]mon avocat me dit qu'il a envoyé une lettre au tribunal pour faire accélérer la procédure, mais lorsque j'appelle là bas ils disent qu'il n'ont rien reçu de sa part.rn[/citation]rnrnDemandez à votre avocat copie du courrier qu'il vous indique avoir envoyé et de l'accusé de réception (si la lettre a bien été envoyée en lettre recommandée avec accusé de réception).rnrn[citation]J'ai fait une demande de régularisation[/citation]rnDonc vous etiez en situation irrégulière.rnrn[citation]Je me trouve dans une situation difficile je n'ai pas de logement je vis ici et là[/citation]rnAu regard des éléments que vous communiquez il semble difficile que vous puissiez obtenir une régularisation de votre situation (= un titre de séjour) dans la mesure où vous indiquez ne pas etre en mesure de subvenir à vos propres besoins essentiels en France.rnrnCordialement,

Par **Soleil007**, le **07/10/2011** à **16:37**

Merci pour votre réponse, mais j'aimerais avoir la réponse d'un superviseur si possible.